

*Modane, le 25 septembre 2007*



## Communiqué

### **La première « Journée de la Sécurité Routière », pour les salariés de la SFTRF**

En novembre 2004 la SFTRF signait une charte de sécurité routière avec la délégation interministérielle de la sécurité routière et la caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS). A travers cette charte la SFTRF s'est engagée à améliorer la sécurité de ses clients sur son réseau, mais également celle de ses salariés, l'objectif étant de limiter au maximum les risques routiers dans le cadre de l'activité professionnelle et, plus largement, pour les trajets domicile travail ou liés à une activité de loisirs.

Dans la continuité des actions déjà engagées dans le cadre de cette charte, et parce que le risque routier constitue un risque professionnel à part entière, la SFTRF a souhaité mettre en place un événement interne spécifique sur ce thème, à destination de l'ensemble de ses salariés.

Organisée avec le concours de la CNAM, de la prévention routière, de la gendarmerie, de la MACIF et de GENERALI, cette première « Journée SFTRF de la Sécurité Routière » se déroulera le mardi 2 octobre prochain, de 9h à 18h au CESAM, et accueillera plusieurs ateliers consacrés à la sécurité routière et destinés à sensibiliser et informer l'ensemble du personnel de la SFTRF.

Les salariés pourront ainsi découvrir de manière ludique et pédagogique différents thèmes, tels que le port de la ceinture avec une voiture tonneau et la remorque « test au choc », les risques liés à la vitesse ou à la consommation d'alcool (simulateur « Simalc »), ou encore les dangers de l'hypovigilance... Ils pourront également recueillir des informations pratiques, comme par exemple apprendre à bien remplir un constat amiable d'accident.

Afin de favoriser une participation maximum des salariés des différents services de la SFTRF, cette première édition devrait être reconduite au printemps à proximité du site de Modane.